



**MINISTÈRE  
DU PARTENARIAT  
AVEC LES TERRITOIRES  
ET DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Nord-Ouest**

Rouen, le 8 janvier 2025

Direction

**Le Directeur interdépartemental des routes  
Nord-Ouest**

à

Mairie de Fleury-sur-Orne  
Service urbanisme  
10 rue Serge Rouzière  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

**Affaire suivie par :** Fabrice TANNAI

*instruction-projets.dirno@developpement-durable.gouv.fr*

**Tél. :** 02-76-00-04-81

**Objet : Avis sur la demande de permis d'aménager PA 014 271 24 D0002 à Fleury-sur-Orne**

Par courrier en date du 26 novembre 2024, vous avez sollicité mon avis en tant que gestionnaire du réseau routier national sur le projet de la tranche 4 du quartier « Les terrasses de Fleury », situé sur la commune de Fleury-sur-Orne, en bordure de la route nationale 814 (boulevard périphérique de Caen – Échangeur 11).

Le projet est intégré dans un programme de développement de la commune du centre historique vers le périphérique et ce projet de lotissement prévoit des constructions atteignant l'objectif de 250 logements en 2030 ainsi que des commerces. Le projet propose de raccorder la rue Mont A Val au Chemin Perdu, ce dernier débouchant directement sur le giratoire de l'échangeur 11 avec le Boulevard périphérique sud de Caen.

Comme le précise l'étude d'impact, le projet aura un impact négatif sur le trafic si les flux ne sont pas correctement traités. Effectivement, l'échangeur n°11 Suisse normande est déjà actuellement confronté à des trafics importants aux heures de pointe du matin et du soir, au droit notamment des bretelles de sortie, et l'étude de trafic montre une évolution très défavorable du fonctionnement des deux bretelles de sortie du boulevard périphérique en 2030 : + 30 % de trafic en intérieur le matin et + 8 % en extérieur le soir en 2030 par rapport à 2024. Ainsi, le dossier évoque la nécessité d'étudier, avec les partenaires, l'amélioration du fonctionnement de l'échangeur du périphérique ; l'étude de trafic annexée à l'étude d'impact propose à ce titre une modification - non étudiée - de la configuration du carrefour giratoire et des bretelles.

Par ailleurs, le projet nécessite de mieux tenir compte du déploiement en cours d'étude des modes actifs et des transports en commun depuis le centre de l'agglomération caennaise, comprenant notamment une future ligne de tramway et des pistes cyclables adaptées. À ce titre, mes services ont été sollicités dernièrement par la Communauté Urbaine Caen-la-Mer sur un projet d'aménagement de voie cyclable venant de Saint-Martin-de-Fontenay jusque Fleury-sur-Orne. L'ensemble de ces projets doit donc être étudié dans une réflexion globale d'aménagement et un accès principal à ce quartier depuis le sud par le Chemin Perdu n'est peut-être pas la solution à privilégier.

Tél : 02 76 00 03 43

Mél : *Dir-No@developpement-durable.gouv.fr*

Immeuble Abaquesne 97, boulevard de l'Europe – CS 61141 – 76175 ROUEN Cedex 1

En conclusion, au vu des observations émises ci-dessus et en particulier de l'impact sur le fonctionnement de l'échangeur que va générer le projet sur les bretelles de sortie de l'échangeur n°11, j'émet un avis défavorable à ce permis d'aménager tel qu'il est présenté à ce stade. Mes services se tiennent à disposition du pétitionnaire et des parties prenantes pour échanger sur les études d'approfondissement de ce projet.

Le directeur interdépartemental  
des routes Nord-Ouest

Pascal GABET